

Paris, le 2 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROLONGATION JUSQU'AU 6 DECEMBRE DE L'OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT DANS L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Initialement programmée du 25 novembre au 2 décembre 2022, l'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État, organisée par le ministère de l'Intérieur et pilotée par le Service central des armes (SCAE), est prolongée à Paris et dans les trois départements de petite couronne.

Ainsi, il sera possible, pour les détenteurs de bonne foi d'une arme, acquise par héritage ou trouvée, de l'abandonner ou de l'enregistrer **jusqu'au mardi 6 décembre 2022 inclus**.

Le numéro vert unique **0 805 014 005** reste donc joignable jusqu'à cette date.

Concernant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ce numéro vert unique a été mis en place afin de permettre la collecte des armes à domicile, sur rendez-vous. De plus, dans les départements de petite couronne, l'utilisateur pourra également se déplacer au commissariat si ce dernier est équipé d'un parking sécurisé.

Dans le cadre d'une demande de régularisation, un rendez-vous sera fixé à l'utilisateur pour l'accompagner dans sa démarche.

Contacts presse :
ppcom@interieur.gouv.fr
01 53 71 28 73